



N° 26-04-26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **jeudi 23 avril à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur François JEFFROY, Maire**

Présents :23

M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - M. Pierre FARCY - Mme Ismène BERION
M. Sergio ALBARELLO - Mme Carmela DEGLIAME - M. Gildas FOUEDJEU - Mme Régine BULTEL - M. Philippe HERCYK - Mme Samia BELKHIR - M. Francis CHENIN - Mme Johanna NEDELEC - Mme Régine JOYEAU - Mme Emilie ELAIDI - M. Yann ALEXANDRE - Mme Myriam MARMECHE - M. Marcel REY - Mme Anna Rut SAULNIER - M. Patrick CANCOUËT
Mme Anne LESUR - Mme Jennifer NUNES - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Daniel MEI

Absents : 6 Mme Anne-Laure SIGWALD - M. Jimmy FERNANDES - M. Hamza ZEMMOURI
- M. Eric MORLOT - Mme Nathalie JOBARD - M. Marc CLOUET

Pouvoirs : 6

Mme Anne-Laure SIGWALD pouvoir à M. Patrick CANCOUET
Mme Nathalie JOBARD pouvoir à Mme Johanna NEDELEC
M. Jimmy FERNANDES pouvoir à Mme Samia BELKHIR
M. Hamza ZEMMOURI pouvoir à M. Sergio ALBARELLO
M. Eric MORLOT pouvoir à M. Gildas FOUEDJEU
M. Marc CLOUET pouvoir à Mme NUNES

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	23
Nombre de Conseillers Votants	29
Date de convocation	16/04/2026
Date d'affichage	17/04/2026

Objet : Budget Primitif 2026 de la Commune

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-2 relatifs au vote du budget, .

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

VU le rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil municipal lors de sa séance du 9 avril 2026, donnant lieu au débat d'orientations budgétaires,

VU la délibération du Conseil municipal n°26-04-23 en date du 23 avril 2026 portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025,

VU la délibération du Conseil municipal n°26-04-24 en date du 23 avril 2026 relative à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

VU l'avis de la commission des finances en date du mardi 21 avril 2026,

VU la note de présentation du Budget Primitif 2026 annexée au présent projet de délibération, établie conformément aux dispositions législatives en vigueur,

VU la maquette budgétaire annexée,

CONSIDERANT que le budget primitif constitue l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la commune pour l'exercice 2026,

CONSIDERANT que ce budget est établi en conformité avec les principes budgétaires applicables aux collectivités territoriales, notamment les principes d'équilibre, d'annualité et de sincérité,

CONSIDERANT qu'il traduit les orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires et s'inscrit dans la continuité des engagements de la collectivité,

CONSIDERANT que les crédits inscrits en section de fonctionnement et en section d'investissement permettent d'assurer le financement des politiques publiques communales ainsi que la réalisation des opérations programmées,

CONSIDERANT que le Budget Primitif doit être adopté par l'assemblée délibérante avant la date du 30 avril 2026,

Ayant entendu l'exposé de Madame Carmela DEGLIAME, Maire Adjointe déléguée aux Finances

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté, DECIDE :

Pour : 22

M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - M. Pierre FARCY - Mme Ismène BERION - M. Sergio ALBARELLO (pouvoir M. Hamza ZEMMOURI) - Mme Carmela DEGLIAME - M. Gildas FOUEDJEU (pouvoir M. Eric MORLOT) - Mme Régine BULTEL - M. Philippe HERCYK - Mme Samia BELKHIR (pouvoir M. Jimmy FERNANDES) - M. Francis CHENIN - Mme Johanna NEDELEC (pouvoir Mme Nathalie JOBARD) - Mme Régine JOYEAU - Mme Emilie ELAIDI - M. Yann ALEXANDRE - Mme Myriam MARMECHE - M. Marcel REY - Mme Anna Rut SAULNIER-PIEPER

Contre : 7

M. Patrick CANCOUËT (pouvoir Mme Anne-Laure SIGWALD) - Mme Anne LESUR - Mme Jennifer NUNES (pouvoir M. Marc CLOUET) - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Daniel MEI

Article 1 : D'ADOPTER le Budget Primitif 2026 de la Ville de Groslay qui s'équilibre comme suit :

Budget Primitif 2025	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	10 589 555,00	10 589 555,00
Section d'Investissement	5 392 544,00	5 392 544,00
Total budget	15 982 099,00	15 982 099,00

Article 2 : Les crédits sont votés par chapitre.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de tous les actes découlant de l'application de la présente délibération

Publiée - Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire
le


François JEFFROY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Le Secrétaire de séance
Samia BELKHIR

